



## PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



# Rapport d'activité 2024

**Ce document est édité par l'ADEME**

20 avenue de Grésillé  
49004 ANGERS

**Coordination :** Brice ARNAUD (ADEME)

**Rédacteurs :** Agnès JALIER, Sandrine PROUTEAU, Mathieu TEULIER,  
avec le soutien de l'agence CHARACTER.

**Crédits illustrations :** toutes illustrations ©Character, d'après  
©Freepik. Tous graphiques : ©Character. Portraits : ©ADEME ou  
auteur. Photo p. 4 : ©Jean Chiscano, p. 5 : Nathalie Ricaille, p. 18 :  
Mathieu Teulier, p. 24 : ©Sous un autre angle

**Création graphique :** CHARACTER

**Impression :** Imprimé en France par Loire Impression,  
certifié Imprim'Vert - 550 exemplaires

**Brochure réf. 012767** (ISBN 979-10-297-2517-3)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le  
consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite  
selon le Code de la propriété intellectuelle  
(art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules  
sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à  
l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que  
les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédago-  
gique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous  
réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12  
du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

# SOMMAIRE

## Le Programme Territoire Engagé Transition Écologique 6

C'est quoi ?	6
Pourquoi intégrer le programme ?	7
Comment engager votre collectivité ?	8

## Dynamique d'engagement des collectivités 9

Une forte dynamique d'engagement	9
Des labellisations en hausse	11
Focus sur le Label Climat-Air-Énergie	12
Focus sur le Label Économie Circulaire	14
Les collectivités doublement labellisées	16
Les Contrats d'Objectifs Territoriaux	17

## Le programme au service des collectivités 19

Des outils et méthodes	19
Une plateforme numérique	20
Les Contrats d'Objectifs Territoriaux	21
Un réseau de conseillers	22
Une offre de formations	23
Un réseau de pairs pour s'inspirer	24
Des équipes qui font vivre le programme	25





## LE MOT DE...

**Sylvain Wasserman**

Président de l'ADEME

L'urgence climatique, dont les effets dramatiques se multiplient, nous impose de poursuivre et d'amplifier la transition écologique de nos territoires. Lors de mes plus de 50 déplacements en 2024, j'ai mesuré la remarquable énergie portée par nos élus locaux, communaux et intercommunaux, pour mettre en œuvre des projets de mobilité douce, de création de réseaux de chaleur, de rénovation thermique des bâtiments publics, de développement d'énergies renouvelables, etc. Je suis convaincu que le passage à l'action et la réussite de la transition écologique se feront avec et par les territoires ; l'ADEME accompagne plus que jamais les collectivités dans la réalisation de cet objectif : plus de 2000 l'an passé.

Grâce au réseau « Élus pour Agir », créé fin 2023 et rejoint par plus de 3500 élus locaux, les experts de l'ADEME partagent les clés pour mieux décrypter ce que la transition écologique signifie concrètement pour chacun de nos territoires. Pendant une journée par an et une réunion par trimestre, les membres découvrent la richesse des expertises, des outils opérationnels et des méthodologies à travers des cas très concrets : gestion des déchets, lutte contre la canicule, rénovation du bâti public... Vous y êtes toutes et tous les bienvenus !

Pour couvrir l'intégralité des thématiques et bâtir une véritable stratégie de transition, l'ADEME a développé « Territoire Engagé Transition Écologique », programme phare à destination des collectivités territoriales. Développé avec et pour elles, il propose une offre de services intégrée avec une mise à disposition d'expertise, d'outils et de méthodes, d'animation de réseau, de formation. Alors que l'actualité est marquée par la territorialisation de la planification écologique et les COP régionales, sous le pilotage des préfets de régions, la plateforme [www.territoiresentransitions.fr](http://www.territoiresentransitions.fr) apporte un appui précieux à ces travaux pour assurer le suivi et le pilotage des feuilles de route. Je tiens à saluer l'ouverture de la gouvernance de ce programme avec notre partenaire Intercommunalités de France en 2024 et à laquelle sont également parties prenantes : associations de collectivités (France Urbaine, ANPP), fédérations et réseaux de collectivités (FNCCR, AMORCE, FLAME, RARE), État (MTECT, CGDD, SGPE) et Opérateurs de l'État (ANCT, OFB, Agences de l'Eau et CEREMA).

Lors du Salon des Maires 2024, 79 collectivités ont été récompensées dont plus de la moitié ont reçu un label 3 étoiles et plus en présence de la ministre Agnès Pannier-Runacher, attestant de leur engagement en faveur de la transition écologique. Cette mobilisation témoigne de la détermination des collectivités à mettre en œuvre des projets de sobriété énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation pour répondre au défi climatique.

Poursuivons cette dynamique, au plus près des territoires, parce que c'est là que tout se joue !

***Je suis convaincu que le passage à l'action et la réussite de la transition écologique se feront avec et par les territoires***

## TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE, une histoire née de...



Création de l'European Energy Award (EEA) en Suisse

2003

Création de Cit'ergie

2008

6 collectivités labellisées Cit'ergie (11 en processus)

2011

23 labellisées  
1<sup>er</sup> Gold Cit'ergie-EEA (40 en processus)

2013

57 labellisées (43 en processus)

2016



## LE MOT DE...

**Jean Revereault**

Vice-Président d'Intercommunalités de France, en charge des transitions écologiques

Les intercommunalités sont les coordinatrices de la transition écologique et énergétique au niveau local. Confrontées à des enjeux de plus en plus lourds, elles doivent engager de multiples chantiers : rénovation des bâtiments, décarbonation des mobilités, adaptation du territoire au changement climatique, gestion des déchets, etc., impliquant des transformations internes.

Face à ces nombreux défis, le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » permet d'accompagner les collectivités vers ce changement afin de réaliser une planification et une transition écologiques efficaces et complètes : structurer la

**Massifier la transition écologique sur l'ensemble des territoires grâce à un outil « 360 degrés »**

démarche, définir et suivre les objectifs, former les équipes et valoriser les projets auprès des citoyens.

L'appui à la structuration de cette stratégie de transformation est au cœur de notre partenariat avec l'ADEME, acteur incontournable pour la transition écologique des territoires.

Chacune des régions françaises métropolitaines et ultra-marines des intercommunalités, marchant en T.E.T.E., ont démontré que leur engagement servait au développement local et à l'expression d'une solidarité planétaire de résistance au dérèglement climatique et à ces effets néfastes sur le vivant.

Notre objectif : faire grandir le mouvement, en nombre de territoires et d'actions mises en œuvre. Avec l'appui expert de l'ADEME et le soutien d'Intercommunalités de France, nous ajouterons de la valeur aux engagements des territoires.



# C'est quoi ?

## FONCTIONNEMENT

Le programme T.E.T.E. (Territoire Engagé Transition Écologique) donne aux collectivités une démarche opérationnelle pour déployer efficacement leurs actions de transition écologique. Il leur propose un programme d'actions pour définir, mettre en œuvre et piloter leur projet. C'est un programme complet, composé d'une offre socle et d'un ensemble de services sur mesure (voir détail en page 19), pour guider les collectivités pas à pas dans leur politique territoriale de transition écologique et qui permet d'offrir aux préfets, aux services de l'État et aux partenaires locaux un suivi en continu de la dynamique des territoires en matière de transition écologique.

Le programme Territoire Engagé Transition Écologique est devenu l'outil de référence pour les collectivités locales qui souhaitent concrétiser, accélérer, évaluer et valoriser leur démarche de transition écologique.

## GOVERNANCE

Pour plus d'ouverture à l'externe et afin de renforcer la dimension partenariale, la **gouvernance a été élargie**.

Un **Comité National co-présidé par l'ADEME et Intercommunalités de France a été mis en place en 2024** avec l'objectif de mieux échanger sur les orientations et évolutions du programme (notamment pour adapter les services aux besoins des collectivités), et mieux articuler l'offre avec les autres opérateurs de l'État et l'action de l'État.

### une MÉTHODOLOGIE ROBUSTE

Basé sur l'**expertise ADEME** et celle de ses partenaires, le programme accompagne de façon opérationnelle les collectivités, en cohérence avec les autres dispositifs existants (PCAET, CRTE...).



### un CADRE DE TRAVAIL

Le programme T.E.T.E. permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement humain (tiers expert habilité ADEME), d'un soutien financier, de formations, d'un accès à des ressources, mais aussi à des échanges entre pairs, et à une plateforme numérique pour le pilotage des plans d'action.



### une DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE

Des **référentiels d'actions** sur les thématiques Climat-Air-Énergie-Économie Circulaire permettent d'évaluer l'avancée de la politique de Transition Écologique de la collectivité dans une logique d'amélioration continue.

### une LABELLISATION

Reconnue au niveau européen, cette labellisation donne de la visibilité aux efforts fournis et permet aux collectivités engagées de promouvoir leur action volontaire auprès des citoyens et des acteurs locaux.



### des AUDITS

Réalisés par des tiers experts, ces audits sont validés par une commission nationale de labellisation.



### COMITÉ NATIONAL

Co-présidence

**ADEME**

**Intercommunalités de France**

Membres

**État**  
MTECT, CGDD, SGPE

**Fédérations & réseaux**  
FNCCR, AMORCE,  
FLAME, RARE

**Associations d'élus de collectivités**  
Intercommunalités de France,  
France Urbaine, ANPP

**Opérateurs de la Transition Écologique**  
CEREMA, ANCT, OFB,  
Agences de l'Eau

## Pourquoi intégrer le programme ?

Entrer dans le programme T.E.T.E. permet aux collectivités d'accélérer leur transition écologique et la baisse de leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Un effet positif que les collectivités engagées disent également constater sur d'autres paramètres\*.

Pour elles, T.E.T.E...

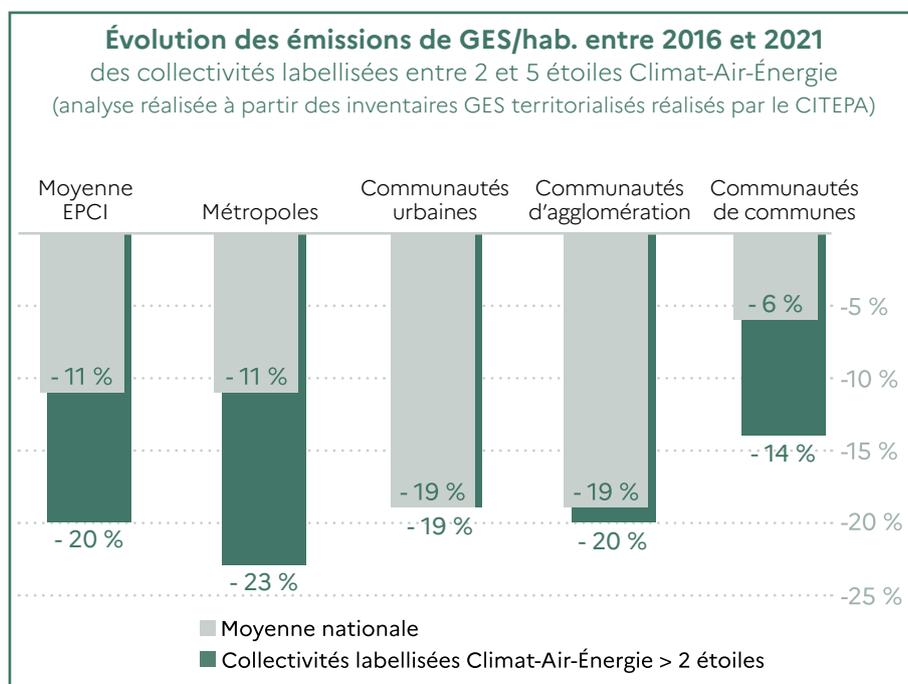
... donne une image positive de la collectivité **(88 %)**

... fédère l'ensemble des acteurs et **génère de la coopération** au sein de la collectivité **(85 %)**

... permet d'obtenir des **résultats concrets** **(91 %)**

### Sur le volet Climat-Air-Énergie...

les résultats des collectivités labellisées sont encourageants : entre 2016 et 2021, la baisse des émissions de gaz à effet de serre par habitant a été plus importante sur les territoires labellisés Climat-Air-Énergie\*\* que sur l'ensemble des territoires (cf. graphique ci-contre). Des résultats devront être confirmés dans le temps avec la hausse du nombre de collectivités labellisées Climat-Air-Énergie 2 étoiles ou plus.



### Sur le volet Économie Circulaire...

le label étant plus récent, le nombre de collectivités labellisées est encore insuffisant pour réaliser des analyses quantitatives, mais les premiers retours d'expérience sont prometteurs.

\* Source enquête collectivités T.E.T.E. 2024. Chiffres issus de l'analyse des réponses de 80 collectivités T.E.T.E. entre mars et mai 2024, à partir d'un questionnaire adressé à l'ensemble des collectivités engagées.

\*\* Avantage comparatif mesuré sur les collectivités labellisées Climat-Air-Énergie de 2 étoiles et plus.

## Comment engager votre collectivité ?

L'ADEME a réuni de nombreux retours d'expérience sur le site [www.territoiresentransitions.fr](http://www.territoiresentransitions.fr). Les collectivités intéressées par le programme peuvent s'y créer un compte gratuitement pour avoir un premier niveau d'information. Elles peuvent aussi prendre contact avec leur référent ADEME au sein de chaque Direction Régionale via le site [ademe.fr](http://ademe.fr) pour avoir des informations plus personnalisées.

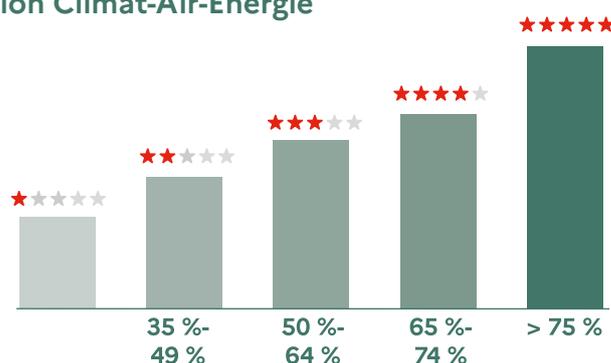
Une fois décidées à s'engager, deux voies s'offrent aux collectivités : la labellisation ou la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial. Non exclusives l'une l'autre, elles peuvent opter pour les deux.

### MÉTHODE N° 1 : engager un processus de labellisation Climat-Air-Énergie et/ou Économie Circulaire

La labellisation Climat-Air-Énergie ou Économie Circulaire est une des voies possibles permettant d'intégrer le programme T.E.T.E.

Chacune permet d'obtenir de 1 à 5 étoiles en fonction des actions mises en œuvre. La première étoile s'obtient en autonomie sur la plateforme [territoiresentransitions.fr](http://territoiresentransitions.fr) à condition que la collectivité respecte un ensemble d'exigences réglementaires et qu'elle ait mis en place une équipe en capacité de porter le programme.

Les étoiles suivantes sont délivrées après audit en fonction du score obtenu exprimé sous forme de pourcentage, qui traduit le niveau d'avancement de la collectivité dans la mise en œuvre des actions d'un référentiel.



- Une 1<sup>re</sup> étoile obtenue en autonomie pour reconnaître l'engagement de la collectivité ;
- 4 niveaux supérieurs attribués sur score et après audit.

### MÉTHODE N° 2 : signer un Contrat d'Objectif Territorial (COT)

Tout EPCI ou groupe d'EPCI signataire d'un CRTE peut bénéficier d'un COT avec l'ADEME - qu'il soit ou non déjà labellisé. Ce contrat financier pluriannuel va lui permettre, d'une part, d'affiner la conception de sa politique territoriale de transition écologique grâce à l'utilisation du programme T.E.T.E. et, d'autre part, de l'inciter à progresser dans les référentiels de ce programme. En fonction de l'atteinte de ses engagements, les collectivités impliquées dans un COT

peuvent recevoir jusqu'à 350 000€ de subvention (voir en page 17).

Contactez votre référent  
en Direction Régionale ADEME

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



#### LE MOT DE... Éric Étienne

Directeur Général délégué Territoires et Ruralités à l'ANCT

« Les contrats d'objectifs territoriaux (COT), qui s'appuient sur le programme Territoire Engagé Transition Écologique de l'ADEME, enrichissent non seulement le volet transition écologique mais également l'ambition globale des CRTE (Contrats pour la réussite de la transition écologique) dont l'ANCT assume la coordination nationale, pour aller plus loin en matière d'énergie, d'eau, de déchets, de mobilités... C'est un réel "booster" pour les collectivités vers la labellisation 5 étoiles du programme !

Ces dispositifs, dont les périmètres et finalités convergent, témoignent de la complémentarité des opérateurs de l'État qui apportent de manière coordonnée leurs compétences et expertises propres pour l'accompagnement fin des territoires dans la mise en œuvre de leurs projets et trajectoires de transition. »

# Une forte dynamique d'engagement

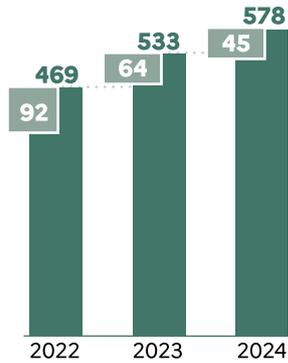
Le programme T.E.T.E. connaît une très bonne dynamique et progresse en continu.

201 nouvelles collectivités ont rejoint le programme T.E.T.E. entre 2022 et 2024.

**578** collectivités engagées dans le programme.

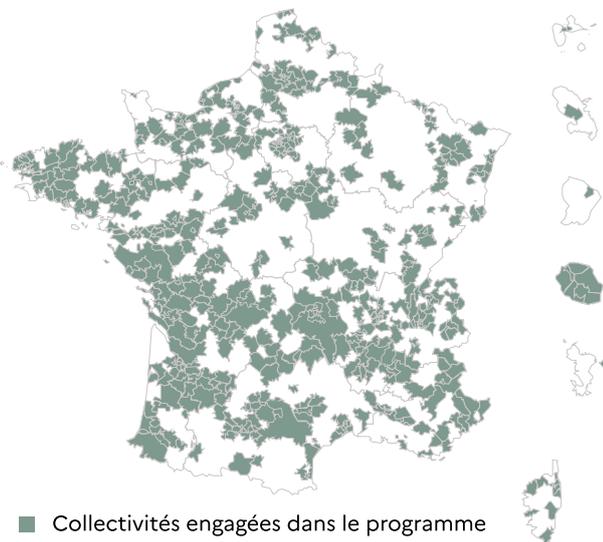
## Progression des engagements 2022-2024 dans le programme T.E.T.E.

**C'EST BON À SAVOIR !**  
377 collectivités étaient déjà engagées avant 2022.



- TOTAL des collectivités engagées sur l'année
- dont nouvelles collectivités engagées

## Collectivités engagées dans le programme à fin 2024



### LE MOT DE... Jacqueline Roysil

Directrice régionale de l'ADEME Bretagne

« Déployer la démarche Territoire Engagé Transition Écologique constitue la première priorité de notre stratégie régionale 2023/2025 vers les collectivités. Notre objectif est de passer de 48 % à 75 % d'EPCI bretons engagés. 91 collectivités ont déjà rejoint la plateforme et 35 sont déjà labellisées, dont cinq sont sur la première marche du podium avec le niveau GOLD : les villes de Lorient, Brest et Rennes, et les Métropoles de Brest et de Rennes ! Plusieurs intercommunalités entraînent leur ville-centre ou des villes périphériques, et bénéficient d'un même conseiller, ce qui renforce encore les coopérations.

Désormais, nous visons l'objectif d'embarquer tous les EPCI de Bretagne dans la démarche. Cette accélération est possible, car elle s'inscrit dans la planification écologique pilotée par le préfet de région, et avec l'appui des préfets de département. La collaboration avec les services de l'État à l'échelle départementale a été renforcée avec la mise en place du reporting trimestriel et les onze ingénieurs de l'équipe régionale, qui ont un rôle de correspondants territoriaux, connaissent chaque EPCI, et participent à des revues de projets. De plus, la promotion et montée en compétence de nos réseaux régionaux comme "Ambition Climat Bretagne" co-animé avec la Région et la DREAL facilitent ces engagements. »



### LE MOT DE... Arnaud Lecourt

Secrétaire général à la planification écologique, chargé de la COP Bretagne

« Parmi les 57 actions retenues dans le projet de feuille de route pour la planification écologique en Bretagne, la couverture à 100 % des EPCI par le programme T.E.T.E. constitue une mesure prioritaire. Ce déploiement répond à un objectif de solidarité territoriale entre les territoires déjà engagés et des territoires moins dotés en ingénierie. Il favorise ainsi l'engagement de l'ensemble des Bretonnes et des Bretons dans la transition écologique. »

# Une forte dynamique d'engagement

## Une progression encourageante

Le taux d'engagement varie suivant le type de collectivité : 100% pour les métropoles, 71% pour les Communautés Urbaines, 62% pour les Communautés d'Agglomération et 26% pour les Communautés de Communes.

**2 Français sur 3**  
vivent dans une collectivité  
Territoire Engagé  
Transition Écologique.

**100%**  
des métropoles  
engagées dans  
la dynamique T.E.T.E. !



**LE MOT DE... Agnès Jalier,**

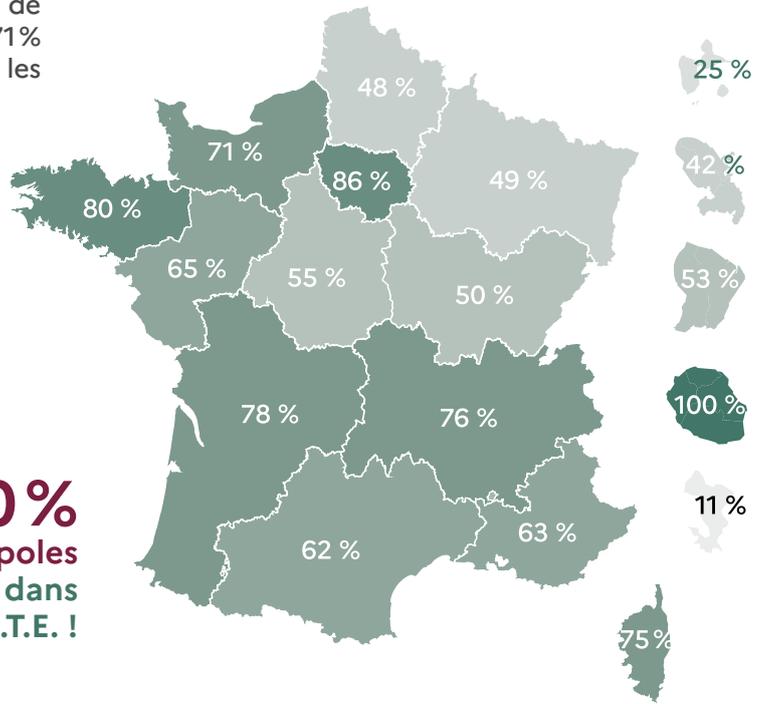
Coordinatrice du programme T.E.T.E. au Service des Politiques Territoriales de l'ADEME

« Les équipes de l'ADEME poursuivent leurs efforts pour améliorer l'offre et les services proposés aux collectivités. Le programme T.E.T.E. n'est pas qu'une labellisation, ni un référentiel d'actions, ni une mise en réseau. C'est tout cela à la fois, et plus encore ! C'est un dispositif complet ancré sur une méthodologie et une expertise éprouvée pour guider de façon opérationnelle les collectivités.

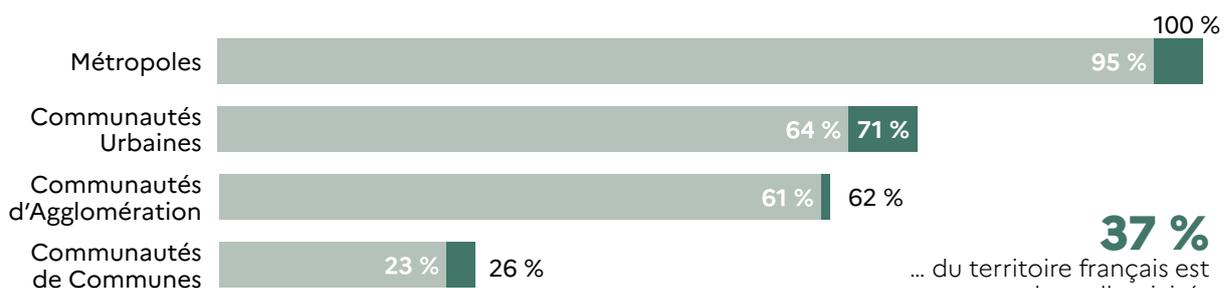
Si la phase de démarrage et d'état des lieux nécessite un effort, elle est une opportunité de mobiliser les équipes pour la collecte d'informations et créer des synergies entre services.

Mesdames, Messieurs les élus, décideurs et agents de collectivités, optez pour T.E.T.E. et rejoignez les nombreuses collectivités déjà engagées : c'est un levier d'accélération pour votre politique locale en faveur de la transition écologique. Ce programme est le vôtre ! »

## Proportion de la population couverte



## Taux d'engagement selon le type d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale)



**37%**  
... du territoire français est  
couvert par des collectivités  
T.E.T.E.

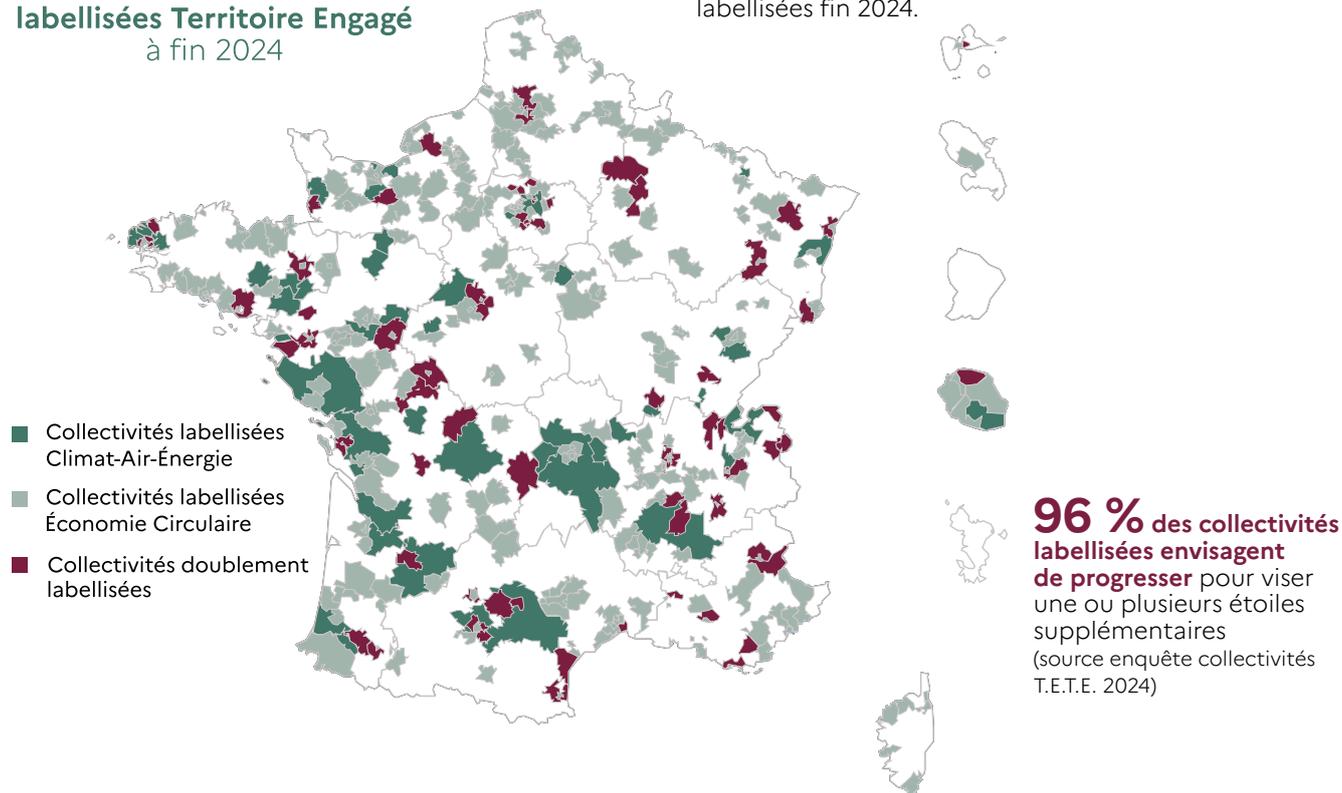
2023 2024

## Des labellisations en hausse

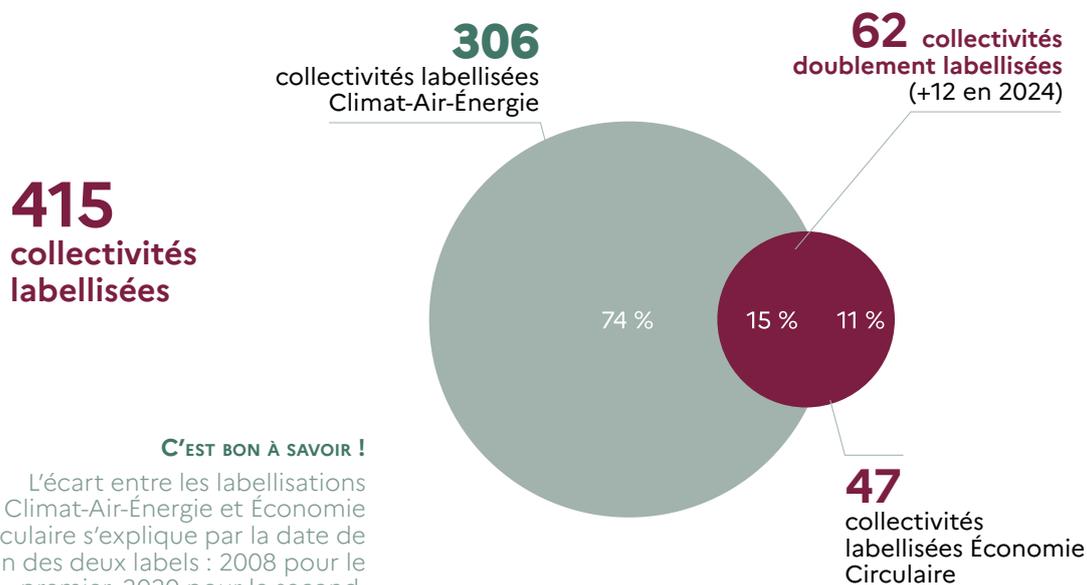
Fin 2024, 72 % des collectivités engagées étaient labellisées, soit 415 collectivités. Parmi elles, 306 (74 %) étaient uniquement labellisées Climat-Air-Énergie, alors que 47 (11 %) étaient uniquement labellisées Économie Circulaire. Un écart de proportion expliqué par l'héritage des collectivités labellisées du programme Cit'ergie qui a nourri le label Climat-Air-Énergie.

Carte des collectivités labellisées Territoire Engagé à fin 2024

**37** nouvelles collectivités labellisées fin 2024.



Répartition des collectivités doublement labellisées fin 2024



# Focus sur le Label Climat-Air-Énergie

Avec la mise en œuvre du programme Territoire Engagé Transition Écologique, le label Climat-Air-Énergie a succédé au label Cit'ergie qui existait depuis 2008.

Le label Climat-Air-Énergie a remplacé le label Cit'ergie, en conservant les mêmes exigences et donc sa reconnaissance européenne via l'European Energy Award (EEA).

Le niveau 5, anciennement Cit'ergie Gold, bénéficie également d'une labellisation européenne via l'EEA Gold.

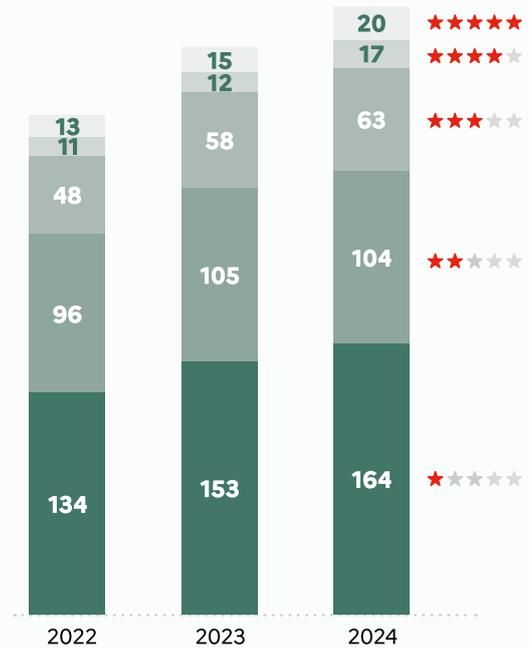


Si les EPCI sont majoritaires dans les collectivités labellisées du fait de leurs compétences directes sur ces enjeux Climat-Air-Énergie (65 % des collectivités labellisées), 123 communes sont labellisées, très majoritairement des communes appartenant à un EPCI labellisé.

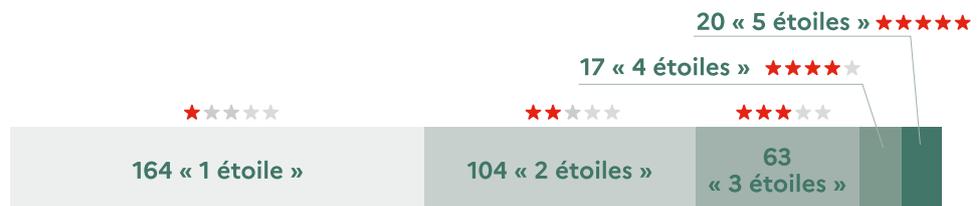
**24** nouvelles collectivités labellisées Climat-Air-Énergie en 2024.

## Progression des labellisations (2022-2024)

**56 %** des collectivités labellisées Climat-Air-Énergie affichent 2 étoiles ou plus.



**368** collectivités labellisées Climat-Air-Énergie fin 2024.



123 communes  
104 communautés de communes  
107 communautés d'agglomération  
10 communautés urbaines  
19 métropoles  
5 EPT



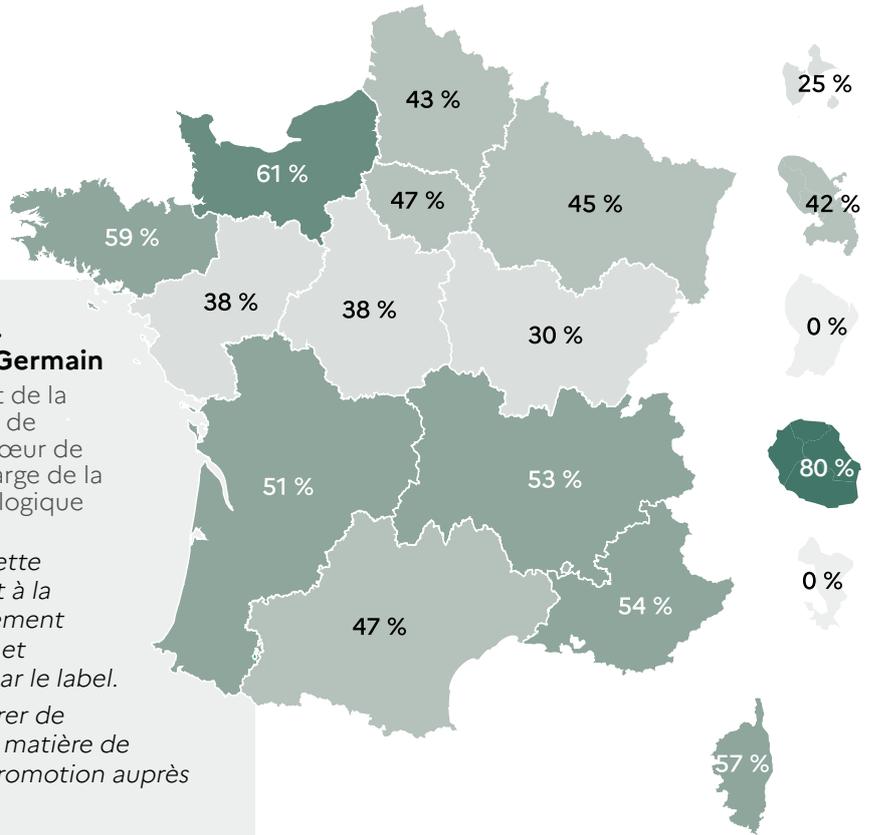
## Proportion de la population couverte par un label Climat-Air-Énergie



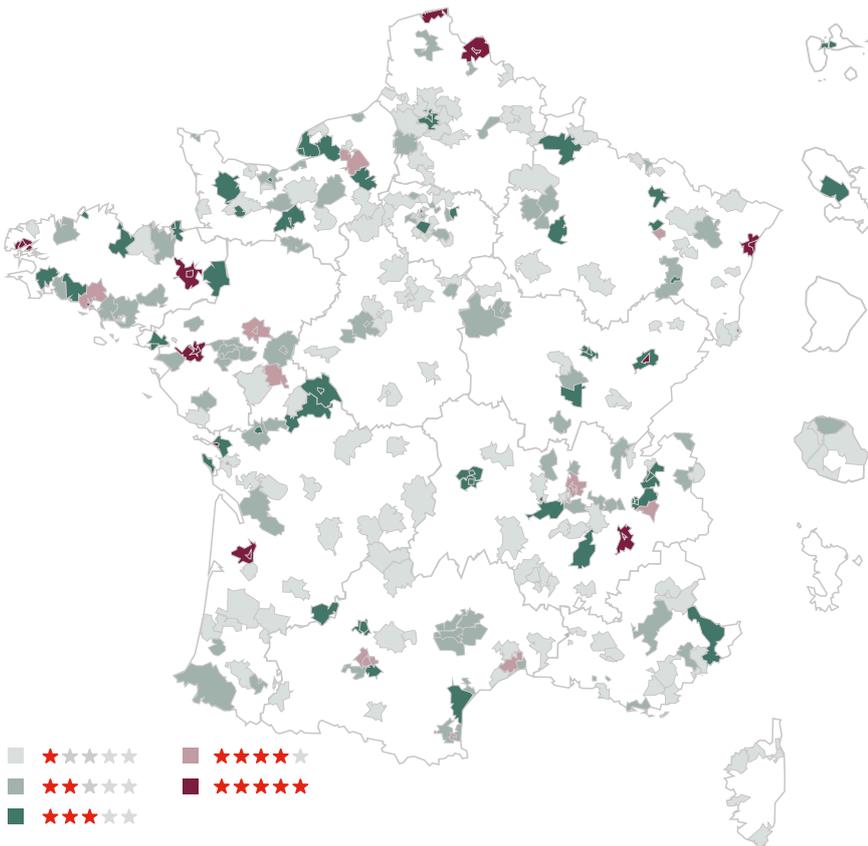
### LE MOT DE... Rémy Saint-Germain

Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, en charge de la transition écologique

« Durant les 4 années où j'ai suivi cette démarche en tant que Vice-Président à la transition écologique, j'ai particulièrement apprécié les démarches d'évaluation et d'amélioration continue apportées par le label. Nous avons un bel outil pour structurer de manière transversale notre action en matière de transition écologique, et j'en fais la promotion auprès d'autres collectivités. »



## Collectivités labellisées Climat-Air-Énergie, selon le niveau de labellisation



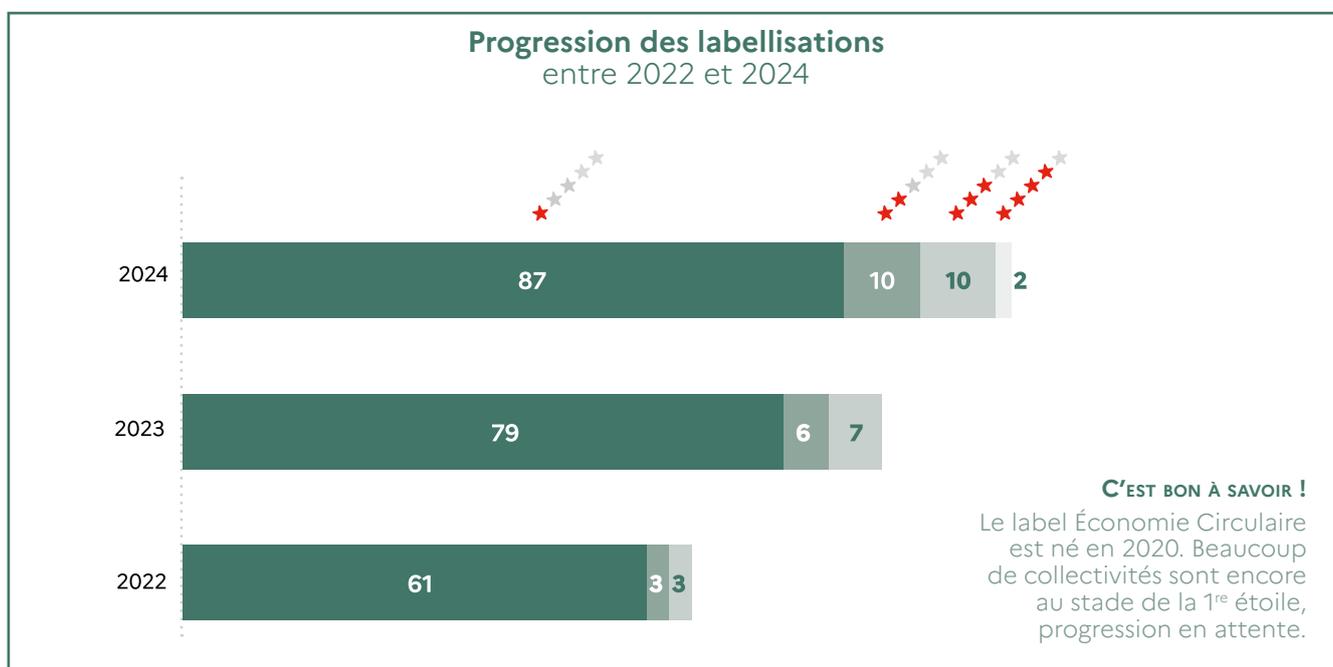
**44 %** de la population française vit dans un territoire labellisé Climat-Air-Énergie.

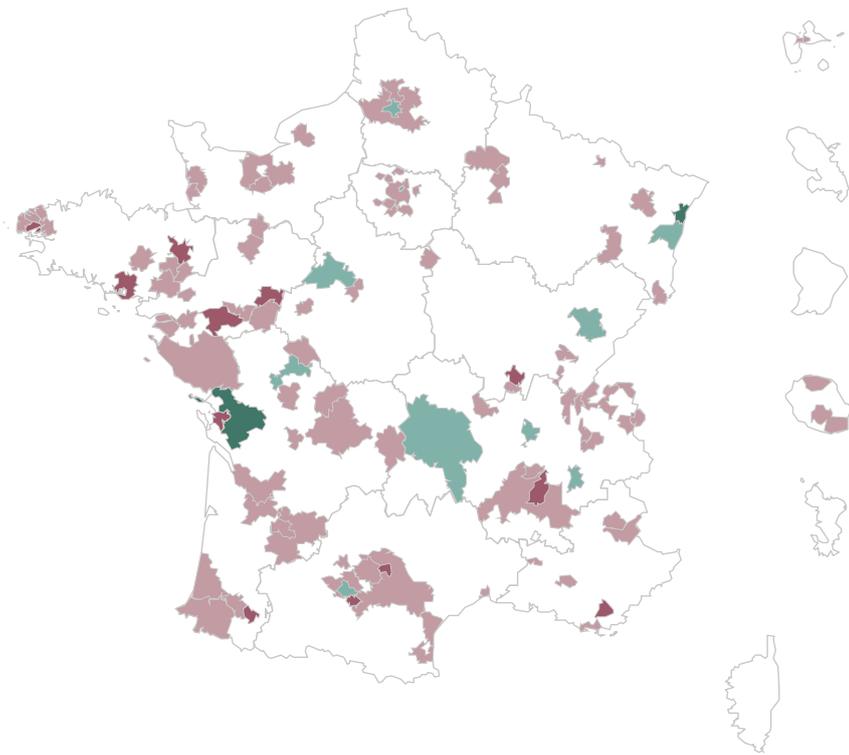
# Focus sur le Label Économie Circulaire

Le label Économie Circulaire du programme T.E.T.E. repose sur un référentiel d'actions développé entre 2015 et 2017 sous l'impulsion de la Communauté Urbaine de Dunkerque et de la Direction Régionale Hauts-de-France de l'ADEME avec 7 autres collectivités pilotes.

Entre 2018 et 2019, ce référentiel a été testé par différentes collectivités et une première version a été mise en ligne en 2020. En 2020, année de lancement du label Économie Circulaire, 26 premières collectivités ont été labellisées.

**17** nouvelles collectivités labellisées Économie Circulaire en 2024 pour un total de 109.





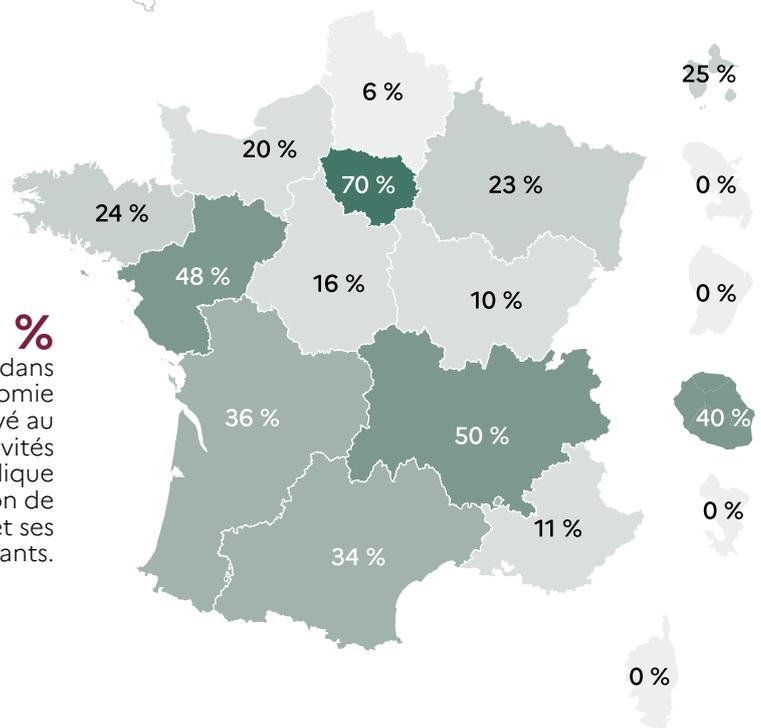
### Collectivités labellisées Économie Circulaire selon le niveau de labellisation

**82,5 %** de collectivités labellisées Économie Circulaire ont 1 étoile.

- 1 étoile
- 2 étoiles
- 3 étoiles
- 4 étoiles

### Proportion de la population couverte par le label Économie Circulaire

**35 %**  
de la population française vit dans un territoire labellisé Économie Circulaire. Un taux élevé au regard du nombre de collectivités labellisées, qui s'explique notamment par la labellisation de la Métropole du Grand Paris et ses 7,2 millions d'habitants.



#### LE MOT DE... Christophe Garnier

Conseiller délégué en charge de l'économie circulaire au SYBERT

**« La démarche enclenchée avec l'ADEME a permis d'identifier des leviers d'action. »**

« Le SYBERT s'est intéressé au label Territoire Engagé Économie Circulaire dans le cadre de son engagement en faveur de la réduction des déchets, qui a donné des résultats significatifs sur le territoire. Au titre de ses compétences, le SYBERT a réduit ses Déchets Ménagers et Assimilés de 100 kg/hab. et augmenté de 19 % son taux de valorisation matière par rapport à 2010 (429 kg/an/habitant en 2023, avec 59,5 % de valorisation matière).

La démarche enclenchée avec l'ADEME a permis d'identifier des leviers d'action, de formaliser une dynamique pour la réduction de l'impact des déchets sur le climat et d'entretenir une mobilisation interne. Obtenir 3 étoiles dès la première candidature constitue également une opportunité de valoriser notre engagement au plan national. »

# Les collectivités doublement labellisées

15% des collectivités labellisées sont doublement labellisées Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire. Cette proportion est de 35 % pour les Métropoles et les Communautés Urbaines.

Le nombre de collectivités doublement labellisées a également progressé entre 2023 et 2024 avec +12 collectivités doublement labellisées en un an.

Actuellement, 37 collectivités doublement labellisées ont une étoile en Économie Circulaire et moins de deux étoiles en Climat-Air-Énergie. Les collectivités doublement labellisées sont majoritairement des collectivités qui dès leur engagement travaillent sur les deux référentiels, favorisant ainsi une approche plus transversale de la transition écologique ce qui est l'un des objectifs du programme.



**LE MOT DE... Isabelle Savariego**

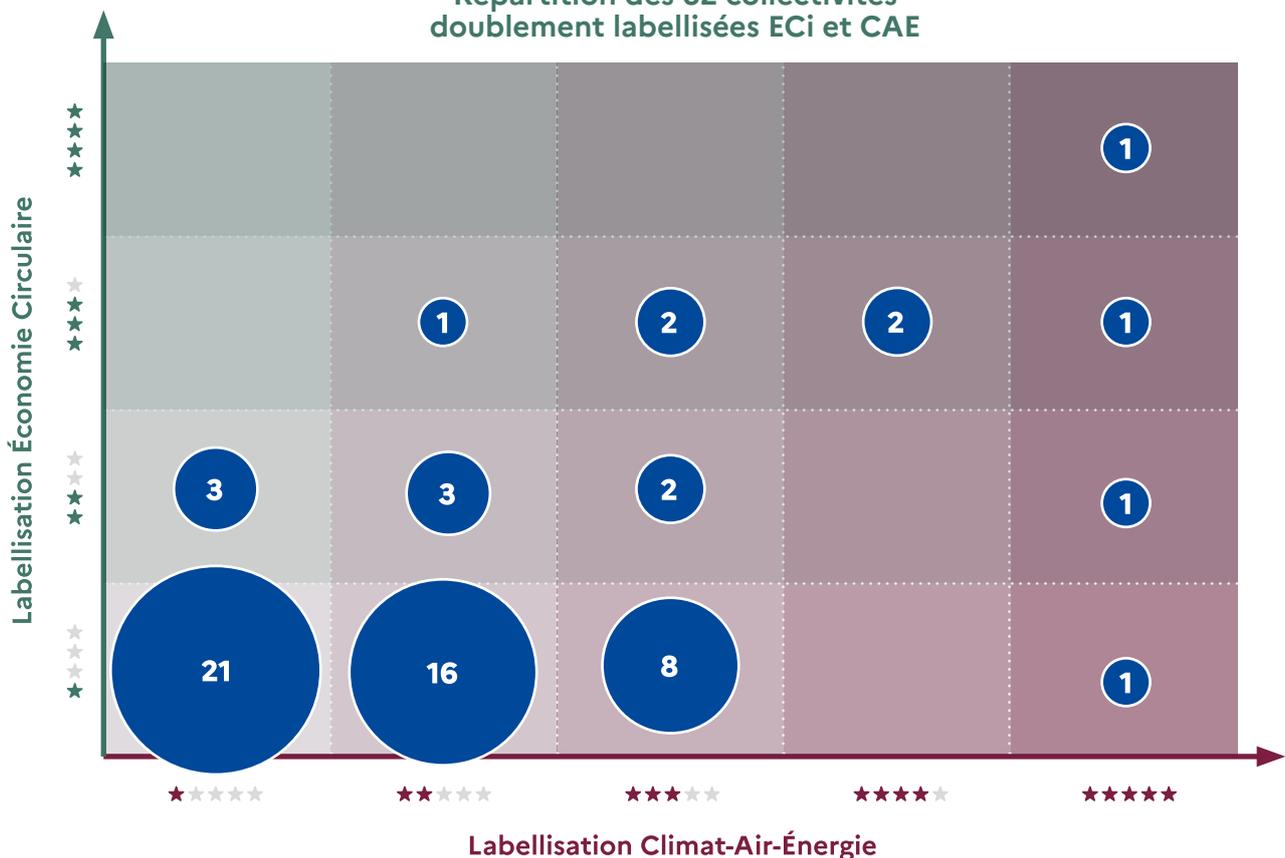
Vice-Présidente Environnement, biodiversité et Économie Circulaire à Amiens Métropole

« Depuis 2020, être Territoire Engagé Transition Écologique signifie mettre Amiens Métropole au cœur d'une initiative vertueuse en faveur de l'économie circulaire, en conformité avec les défis environnementaux actuels et notre volonté politique sur le sujet.

En termes de gouvernance, nous avons pris l'initiative d'un comité de pilotage commun pour les deux référentiels Climat Air Énergie et Économie circulaire.

Le programme est bien plus qu'un simple label. C'est un signe d'engagement et un moyen d'action pour notre collectivité en faveur de la transition écologique. Cela implique également de nourrir et de stimuler un écosystème local, et de contribuer à un nouvel essor en termes d'activités. »

Répartition des 62 collectivités doublement labellisées ECi et CAE



# Les Contrats d'Objectifs Territoriaux

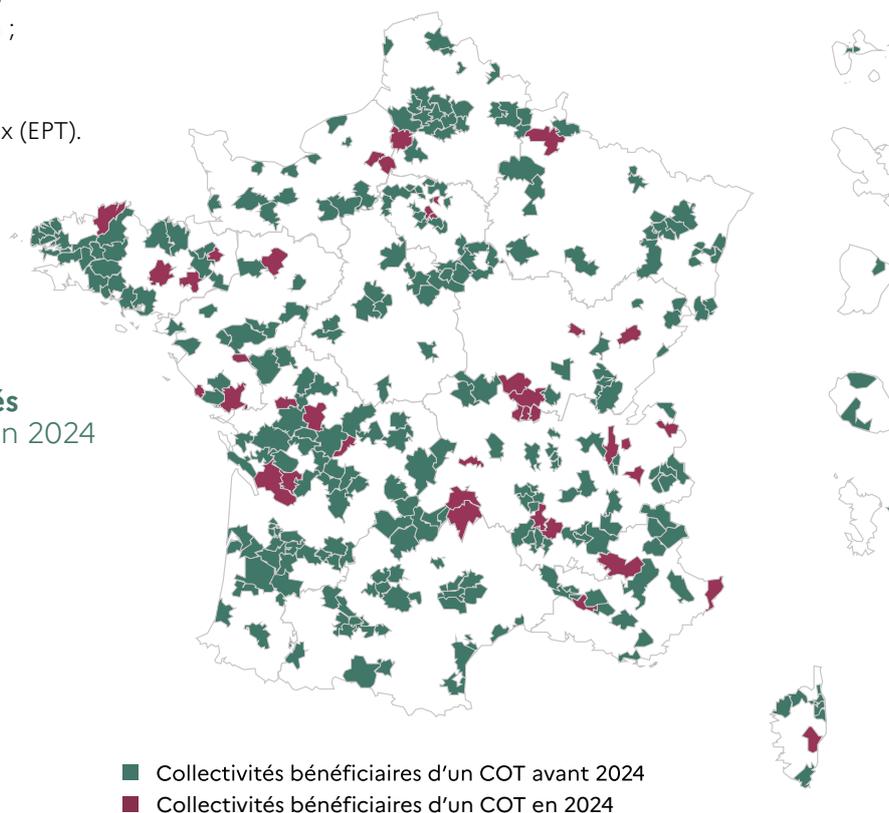
Les COT s'adressent aux EPCI au périmètre d'un Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique. Ils ont pour ambition de mobiliser les collectivités sur les démarches territoriales de transition écologique, dans un objectif de massification. Le COT est conditionné à l'engagement de la collectivité à progresser sur les deux référentiels du programme T.E.T.E. Fin 2024, 219 COT ont été signés au bénéfice de 319 collectivités.

En 2024, 40 nouvelles collectivités ont bénéficié d'un COT, dont 30 communautés de communes et 6 communautés d'agglomération. Au total, les COT concernent :

- 219 communautés de communes ;
- 84 communautés d'agglomération ;
- 7 métropoles ;
- 5 communautés urbaines ;
- 4 Établissements Publics Territoriaux (EPT).

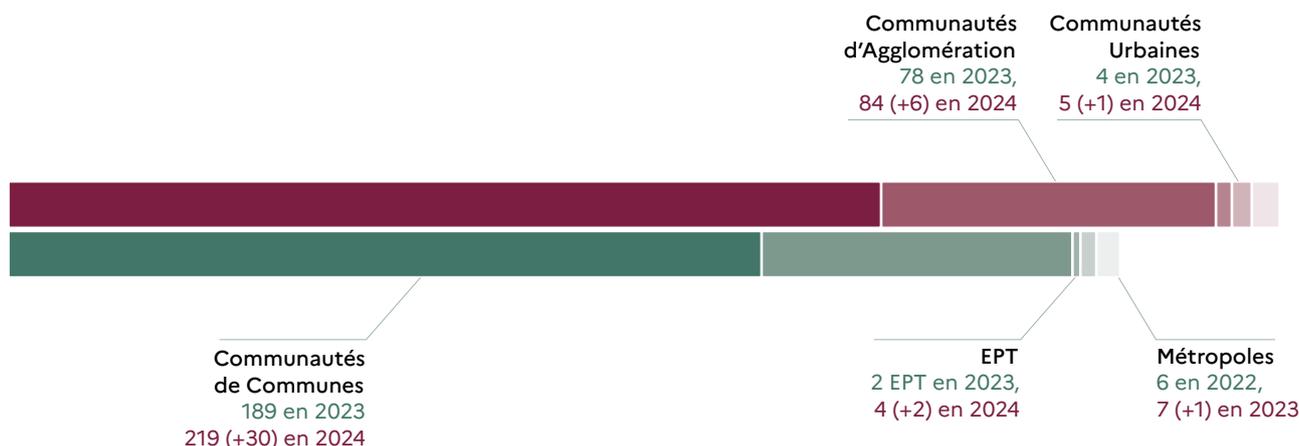
Carte des collectivités bénéficiaires d'un COT à fin 2024

Au total,  
**319** collectivités  
bénéficiaires  
pour 219 COT signés.

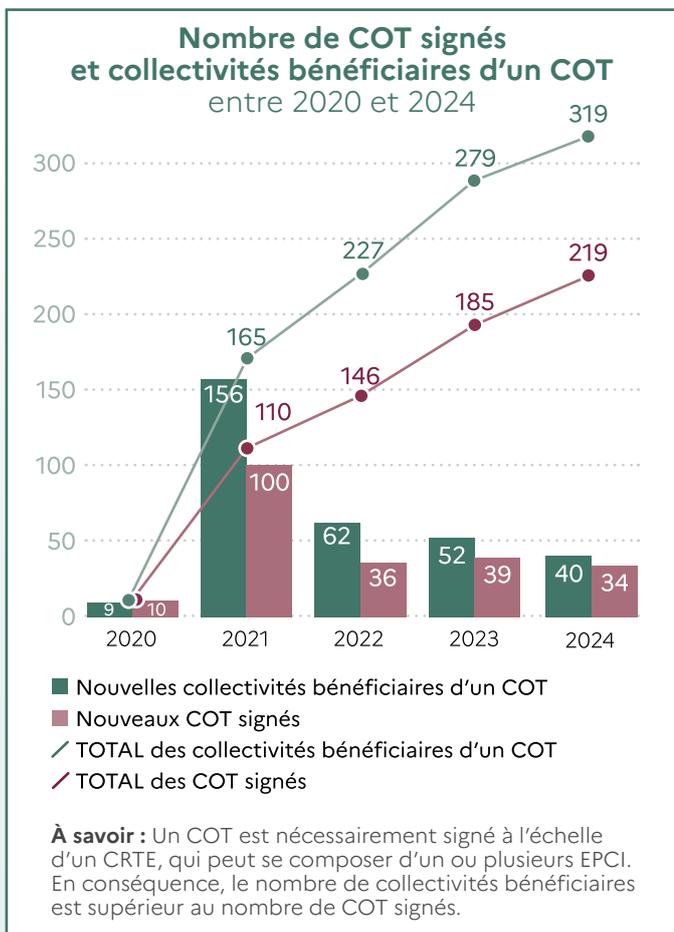


- Collectivités bénéficiaires d'un COT avant 2024
- Collectivités bénéficiaires d'un COT en 2024

## Répartition des collectivités bénéficiaires d'un COT, en 2023 et 2024



# Les Contrats d'Objectifs Territoriaux



**LE MOT DE...  
Sandrine Cosserrat**

Vice-Présidente à la Transition écologique à Provence Alpes Agglomération

« Un pilotage qui serait porté uniquement par l'élue à la transition écologique ne serait pas très intéressant. Tous les élus associés de près ou de loin à la mise en œuvre du COT doivent le porter également.

Il n'y a pas si longtemps, nous pouvions peut-être, au sein du service Transition écologique, nous sentir un peu à part, avec notre feuille de route propre. Mais aujourd'hui, nous avons vraiment le sentiment - à travers l'implémentation du programme Territoire Engagé Transition Écologique- d'avoir mis en place une dynamique forte qui emmène tout le monde. Il n'y a plus un élu, plus un service qui ne soit pas concerné par les actions relatives au climat, à la qualité de l'air ou à l'énergie.

Dans les décisions que prennent les uns et les orientations que conseillent les autres, ça infuse. On voit bien que l'appropriation commence à se faire sentir et qu'elle imprime toute la démarche de la collectivité. »



## Des outils et méthodes

### Un ensemble de services proposés à toutes les collectivités engagées

Au-delà des moyens humains mis en œuvre dans l'animation du programme T.E.T.E. (voir page 26), l'ADEME offre un ensemble de services aux collectivités engagées.

#### Une offre socle

Les collectivités engagées se voient proposer l'accès à **deux référentiels** (Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire) ;

- Librement accessibles via la plateforme numérique ;
- Conçus pour permettre à chaque collectivité de réaliser un **état des lieux complet** des actions déjà en cours de réalisation et des actions additionnelles qu'elles pourraient déployer, et ce sur chacune des deux thématiques.

Accéder aux référentiels

[www.territoiresentransitions.fr](http://www.territoiresentransitions.fr)



Courant 2023, l'ADEME a engagé des travaux pour rapprocher, fusionner les deux référentiels Économie Circulaire et Climat-Air-Énergie. L'année 2024 a été consacrée à consolider cette fusion et à améliorer le contenu thématique du futur référentiel unique attendu d'ici fin 2025. Celui-ci devrait notamment améliorer la prise en compte des thématiques biodiversité et gestion de la ressource en eau par les collectivités engagées, et mieux tenir compte des spécificités territoriales des DROM.

#### Des services sur mesure

En complément de l'offre socle, l'ADEME propose aux collectivités engagées un ensemble de services sur mesure :

- La mise en réseau entre pairs avec des **journées d'animation** nationales et régionales ;
- De la **formation** et de l'information permettant la montée en compétences des collaborateurs et élus en collectivités : newsletters, webinaires, rencontres régionales, formations présentielle ou distancielles... ;
- Un **accompagnement personnalisé** avec le financement d'une conseillère ou d'un conseiller, formé par l'ADEME ;
- Des **soutiens financiers**, avec notamment les Contrats d'Objectifs Territoriaux ;
- La **labellisation**, qui permet à la collectivité de faire reconnaître son engagement dans la transition écologique.



**Mathilde Maisano**

Chargée de mission « Territoires Engagés pour la Nature » à l'Office français de la biodiversité (OFB)



**Gérald Lalevée**

Coordinateur du référentiel Climat-Air-Énergie à la Direction Adaptation Aménagement et Trajectoires de l'ADEME

« Biodiversité et climat, même combat ! Le changement climatique est une des cinq grandes menaces qui pèsent sur la biodiversité. Ces crises écologiques sont étroitement liées et s'amplifient mutuellement, toutes deux directement liées aux activités humaines. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de renforcer le volet "biodiversité" du référentiel du programme T.E.T.E.

Élargir les champs d'application des mesures proposées, des énergies renouvelables à la gestion des espaces verts en passant par l'alimentation, tout en poussant plus loin nos ambitions de protection du vivant a été un travail collaboratif. Ainsi l'Office français de la biodiversité est pleinement impliqué dans cette révision du référentiel, dans une logique d'articulation et de complémentarité avec le programme "Territoires engagés pour la nature" porté par l'OFB, lui-même destiné à accompagner les collectivités dans leur démarche de passage à l'action au bénéfice de la nature. »

# Une plateforme numérique

La plateforme numérique « Territoires en Transitions » a été mise en service en 2021. Entièrement gratuite, elle est ouverte à toutes les collectivités, qu'elles soient ou non engagées dans le programme. Elle comptait 1237 collectivités activées à fin décembre 2024, c'est-à-dire comptant au moins un utilisateur inscrit rattaché au compte de la collectivité.

## Des fonctionnalités pour faciliter la mise en œuvre des actions de transition écologique

1

La **réalisation d'un état des lieux**, sur la base des référentiels du programme T.E.T.E.

2

Le **pilotage de tous les plans d'action de la collectivité** (ex. PCAET, PLDPMA...), dont celui issu du programme T.E.T.E. et leur suivi.

3

Le **suivi de la progression** à partir d'**indicateurs et de trajectoires de réduction des impacts** qui peuvent être pré-renseignés via des données disponibles en open data, ou renseignés par la collectivité.

4

Un service d'identification et de sélection d'**actions à impact** à engager en priorité pour permettre aux collectivités pas encore prêtes à s'engager dans le programme d'accéder à une sélection d'actions concrètes, mesurables et adaptées à leurs compétences.

5

La **mise en réseau avec d'autres collectivités**, pour encourager le partage, les retours d'expériences, les inspirations relatives à la mise en œuvre d'actions.



### LE MOT DE... Livio Lumbroso

Chef du Pôle numérique et données SGPE – Pôle numérique et données de la planification écologique

« La plateforme Territoires en transitions est un point d'entrée clé pour les collectivités qui souhaitent formaliser et piloter leurs plans d'action de transition écologique.

En diversifiant ses parcours pour tenir compte de la plupart des problématiques liées à la transition écologique et des différents formalismes qui vont avec, l'équipe a considérablement élargi son spectre d'action. Elle poursuit par ailleurs un effort exemplaire d'intégration avec les autres plateformes publiques dédiées aux collectivités territoriales dans la perspective d'une expérience fluide et homogène de bout en bout. C'est un service de référence pour la planification écologique des collectivités territoriales. »

## Quels nouveaux services demain ?

La plateforme continue d'évoluer pour répondre aux attendus exprimés par les utilisateurs. Plusieurs chantiers sont en cours en 2025 :

- **Un nouveau référentiel unique** qui donne aux territoires une vue d'ensemble de leur performance sur l'ensemble des actions déployées (en Économie Circulaire comme sur la thématique Climat-Air-Énergie) et permet des passerelles vers les référentiels Économie Circulaire et Climat-Air-Énergie existants.
- **Toujours plus d'indicateurs accessibles en open-data** (surface annuelle artificialisée, production d'énergies renouvelables...) : la mise à disposition de données clés en open data (surface annuelle artificialisée, production d'énergies renouvelables) permet aux collectivités de mieux évaluer leurs performances par rapport à des valeurs cibles et des seuils et de fixer plus rapidement des objectifs pour leur trajectoire de progrès.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.territoiresentransitions.fr/outil-numerique](http://www.territoiresentransitions.fr/outil-numerique)



# Les Contrats d'Objectifs Territoriaux

En contrepartie du soutien de l'ADEME, chaque collectivité bénéficiaire d'un COT s'engage dans un programme de travail et de progression. D'une durée de quatre ans, il est divisé en deux phases. La première phase, préparatoire, consiste à réaliser un état des lieux et à définir une organisation et une gouvernance interne et externe en charge de la définition et du renfort des plans d'action pour déployer la transition écologique dans toutes les politiques publiques de la collectivité. La seconde phase est consacrée à la mise en œuvre et au suivi de ces plans d'action.



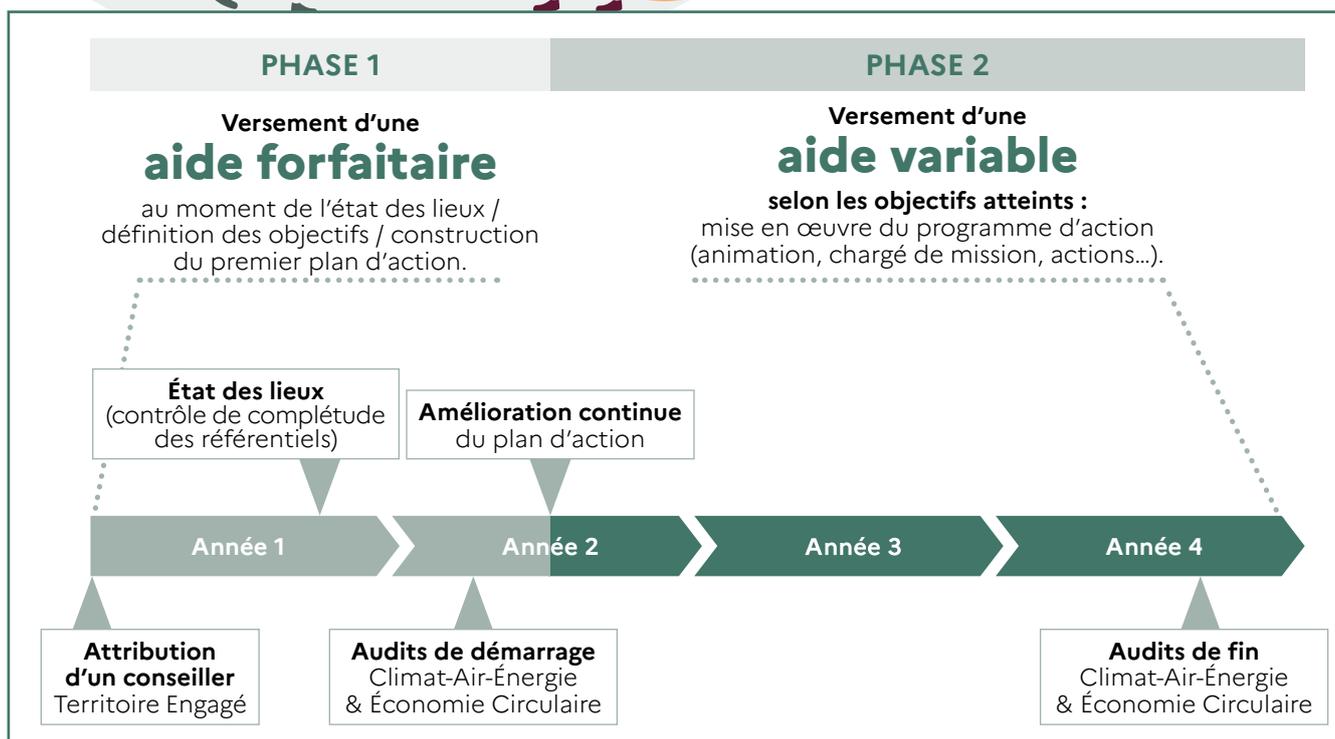
## LE MOT DE... Didier Leguelinel

Vice-Président Granville Terre et Mer, Délégué à la Transition écologique - PCAET - GEMAPI

« Le contrat avec l'ADEME nous oblige, mais nous donne aussi des moyens. Par exemple, les moyens humains que nous avons choisis d'affecter au développement du volet "économie circulaire" en positionnant 2 personnes au pilotage et en leur offrant des moments de formation dédiés viennent du contrat d'objectif territorial. C'est une condition-clé pour atteindre nos ambitions. »



« Le contrat avec l'ADEME nous oblige, mais nous donne aussi des moyens. »



## Un réseau de conseillers

Les collectivités qui intègrent le programme T.E.T.E. sont accompagnées dans leur parcours par des conseillères et conseillers spécialement formés au programme par l'ADEME. Ils étaient 130 fin 2024, dont 15 nouvellement formés.

Les conseillers et conseillères sont spécifiquement formés sur la méthodologie T.E.T.E. par l'ADEME. Ils accompagnent la collectivité dans la mise en œuvre du programme T.E.T.E., durant 4 années. Ils apportent un appui au chef de projet / chargé de mission de la collectivité, et participent à l'animation du projet (mobilisation interne, transversalité).

Leur expérience sur des collectivités tierces en font de naturelles forces de proposition et d'expertise dans la définition d'une trajectoire d'actions.

Les conseillers et conseillères référencés s'engagent également à participer à une journée d'échange par an, ainsi qu'à des webinaires mensuels organisés par l'ADEME. Ces webinaires constituent autant d'occasions de partager des retours d'expérience et d'en faire profiter les collectivités qu'ils accompagnent.

### 8/10 !

**C'est la note de satisfaction** que les collectivités attribuent à la qualité de l'accompagnement de leur conseiller. Plusieurs collectivités précisent « très bien fonctionner en binôme » ou être « très contentes du travail en équipe avec le conseiller ».

Source enquête collectivités T.E.T.E. 2024



#### LE MOT DE... Candice Doligé

Chargée de mission transition écologique et cheffe de projet Climat-Air-Énergie de la ville de Granville et de la communauté d'agglomération Granville Terre et Mer

« Moi, je fais le travail de récupérer l'information qualitative auprès de chacun des services, de collationner les documents utiles, de faire des liens. Mais le calcul qui permet de traduire ce travail au sein du référentiel, c'est Carole Piedvache (ETD Énergies) qui le fait. Si je devais le faire moi-même, j'y passerais un temps fou. Du coup, grâce au soutien de notre conseillère, j'ai l'opportunité de dédier ce temps-là à faire avancer les actions sur le terrain. »



#### LE MOT DE... Mathieu Bertrand

Conseiller Territoire Engagé - ÉCO2 Initiative Occitanie

« Être conseiller Territoire Engagé me permet de m'appuyer sur une démarche structurée et des outils efficaces pour accompagner les collectivités locales dans leur transition.

Le référentiel offre une grille de lecture détaillée qui me permet de proposer une analyse approfondie des politiques publiques. Il m'aide à orienter les collectivités dans l'élaboration de leurs stratégies et de leurs programmes d'action. Il permet ainsi de couvrir tous les enjeux

Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire sans laisser d'angle mort, ce qui n'est pas toujours garanti par les approches territoriales classiques.

Grâce à son évaluation objective basée sur les meilleures pratiques, le référentiel renforce ma posture de consultant et légitime les pistes de progrès proposées. J'apprécie particulièrement l'approche d'amélioration continue : conseiller et collectivité s'engagent ensemble sur quatre années, avec un suivi rigoureux à travers des visites annuelles. Cela favorise le pilotage de la démarche, ce qui me semble être une condition de réussite.

C'est une satisfaction de pouvoir m'appuyer sur une démarche reconnue pour sa qualité. La précision du référentiel, ses mises à jour régulières et l'animation du réseau me permettent de rester en veille sur toutes les thématiques de la transition, d'enrichir continuellement mes compétences, et de bénéficier de retours d'expérience dans une diversité de domaines. »

« Couvrir tous les enjeux [...] sans laisser d'angle mort. »

Trouver son conseiller

<https://www.territoiresentransitions.fr/programme/accompagnement>



## Une offre de formations

### 251 stagiaires

ont bénéficié d'une **formation gratuite ADEME** aux outils du programme T.E.T.E. en 2024.

Après avoir suivi un e-learning de découverte du programme accessible à tous (2h), 4 modules sont proposés aux chargés de mission des collectivités territoriales pour leur permettre de tirer le meilleur profit des outils du programme :

- Maîtriser les bases du référentiel Climat-Air-Énergie ;
- Maîtriser les bases du référentiel Économie Circulaire ;
- Animer et engager son écosystème dans le cadre du programme T.E.T.E. ;
- Adapter sa communication et convaincre dans le cadre du programme T.E.T.E.

Accéder aux formations de l'ADEME

<https://formations.ademe.fr/accueil.htm>



**93 % à 100 %**  
**de stagiaires** recommandent  
ces formations (chiffres 2024)

#### LES MOTS DES STAGIAIRES

« La formation permet de mieux appréhender le référentiel. Le formateur est compétent et à l'écoute. »

« J'ai apprécié la formation, car elle était claire et utile pour tous les jours. »

« Merci, la formation m'a permis de poser beaucoup de choses et de repartir avec des outils à mettre en application ! »

« Je suis satisfaite de cette formation qui a répondu à mes attentes. Je serais bien revenue une journée de plus pour tester une préparation de prise de parole à destination du grand public. »

« Très bonne formation qui a permis de compléter mes connaissances sur le référentiel, mais également et surtout les outils associés et leur potentiel d'utilisation. C'est très bénéfique pour la suite. »



## Un réseau de pairs pour s'inspirer

2 événements nationaux et 25 événements régionaux ont été organisés par l'ADEME courant 2024 pour contribuer à la mise en réseau des collectivités.

### 2 événements nationaux :

- ① **Remise nationale des labels du programme Territoire Engagé**, en présence de la Ministre Agnès Pannier-Runacher et du Président de l'ADEME Sylvain Waserman, qui s'est déroulée lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales le 19 novembre 2024 et a récompensé 79 collectivités.



- ② **Journée nationale des collectivités « 5 étoiles pour la sobriété »**, dont l'édition 2024 a eu lieu à La Rochelle et a rassemblé plus de 100 collectivités différentes et plus de 250 participants ;

### 25 rencontres Territoire Engagé Transition Écologique :

En présentiel, les rencontres Territoire Engagé Transition Écologique abordent des thématiques qui permettent aux collectivités d'accélérer leur transition écologique :

- Travailler ensemble ;
- Sobriété ;
- Tourisme Durable ;
- Gaspillage / Alimentation Durable ;
- Tarification Incitative ;
- Approche du Référentiel Économie Circulaire ;
- Biodéchets ;
- Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) ;
- Recyclage / Réparation / Réemploi ;
- Économie de la fonctionnalité (EFC) ;
- Déchets ménagers et assimilés.

Inscrivez-vous à la prochaine Rencontre la plus proche de votre territoire :

<https://rencontres.territoiresentransitions.fr/>



En parallèle de ces événements, l'ADEME anime un espace collaboratif, véritable centre d'information des collectivités engagées, qui permet aux personnes inscrites d'être informées de la tenue d'événements, l'organisation de webinaires, la diffusion d'information et le partage de bonnes pratiques entre collectivités.

# Des équipes qui font vivre le programme

## Un réseau d'auditeurs

Les auditeurs sont qualifiés suivant leur connaissance des collectivités, leur expertise et leur maîtrise des référentiels. Ils sont chargés de vérifier la conformité des collectivités aux exigences du label. L'ADEME prend en charge le coût des audits et assure l'animation du pool d'auditeurs afin de veiller à la qualité et l'homogénéité des audits.

Répartition des audits réalisés	2022	2023	2024
Labellisation Climat-Air-Énergie	55	50	42
Labellisation Économie Circulaire	13	10	17
COT	35	200	219
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>260</b>	<b>278</b>

**278** audits réalisés en 2024, dont 219 dans le cadre des COT.

## Nouveau !

**Des jurys**  
pour statuer plus vite.

## Les commissions nationales de Labellisation Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire

Issus du monde des collectivités ou de leurs représentants, les membres-experts des Commissions Nationales du Label (CNL) ont été choisis pour leur compétence. Ces experts sont chargés d'arbitrer l'accès au label après examen des demandes de labellisation initiale ou en renouvellement. Ils agissent en toute indépendance pour garantir la crédibilité du processus de labellisation. En 2024, ces commissions ont connu une double actualité :

- La **mise en place de jurys** destinés à réduire à 2 mois, contre 4 auparavant, le délai de traitement des demandes de labellisation, et d'améliorer ainsi le service rendu aux collectivités ;
- L'incorporation de **4 nouveaux membres experts au sein de la CNL Climat-Air-Énergie**, afin de faire face à l'accroissement des demandes de labellisation.



### LE MOT DE... Christophe Lestage

Coordinateur des audits et labellisation du programme Transition Écologique au service des Politiques Territoriales de l'ADEME

« L'année 2024 a été marquée par la refonte des deux CNL pour en harmoniser le fonctionnement d'un territoire à l'autre et anticiper l'arrivée du référentiel unique. Des évolutions qui se sont notamment traduites par la mise en place de jurys qui ont permis d'améliorer le service rendu aux collectivités en réduisant de moitié le délai de traitement des demandes de labellisation (2 mois, contre 4 mois auparavant).

Les échanges entre les membres-experts et les auditeurs impliqués sont dorénavant institutionnalisés au sein de ces jurys. Et les CNL, amenées à fusionner fin 2025 afin de préparer l'arrivée du référentiel unique, devront à l'avenir contribuer davantage à l'enjeu de la capitalisation des bonnes pratiques.

L'année 2025 sera quant à elle marquée par le chantier de l'harmonisation des audits afin d'en clarifier/optimiser les processus et la documentation associée. »

## Des équipes qui font vivre le programme

### L'équipe ADEME de coordination (en 2024)

Chaque jour, les équipes ADEME font vivre le programme et s'assurent que les 578 collectivités engagées disposent des outils pour faire avancer leurs projets de transition écologique. Elles mènent également de nombreuses actions pour inciter celles qui ne le sont pas encore à s'engager elles aussi. Parmi leurs principales activités :

**La coordination du programme** assurée par Agnès Jalier-Durand, avec l'appui de Brice Arnaud et Nirina Ralaïarinosy.

**La supervision des activités d'audit et de labellisation**, assurée par Christophe Lestage.

**Le pilotage des actions numériques**, et notamment de la plateforme numérique, pivot du programme assuré par Nicolas Vallée et Émeline Joly.

**L'expertise des référentiels** Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire avec la mobilisation de Gérald Lalevée, Anna Pineau, Perrine Gross, Alice Gueudet et Elsa Phelippeau.

**La mobilisation des publics** (communication, événementiel, formation...) qui inclut l'animation du réseau de conseillers et des collectivités assurée par Guillaume Bastide, Sandrine Prouteau, Claire Gomez, Mathieu Teulier et Jeanne Tilly.



#### LE MOT DE... Cécilia Florit

Référente collectivité - Direction Régionale de l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Une équipe de 6 référents collectivités accompagne les EPCI de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : un par département. Leur rôle est d'aller à la rencontre des territoires, de les écouter, et de les aider à dynamiser et accélérer leurs projets de transition écologique. Chaque référent facilite l'accès aux services à disposition des collectivités : montée en compétences, mise en réseau, mise en relation avec l'ingénierie territoriale, outils méthodologiques et financements...

En complémentarité, les élus locaux peuvent bénéficier d'une offre exclusive régionale via le réseau "Élus pour Agir". La direction régionale travaille également en lien étroit avec les opérateurs de l'État et partenaires institutionnels pour apporter aux collectivités une meilleure lisibilité de l'offre en matière de transition écologique. Une action spécifique est ainsi menée avec l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) pour articuler le label T.E.T.E. et le label régional Territoire Durable avec comme objectifs une meilleure complémentarité et continuité d'action pour les territoires. »

**L'appui aux Directions Régionales ADEME** et aux référents territoriaux, assurés par Jerry Schmidt et Mathieu Teulier.

### Les référents territoriaux

Implantés dans toutes les régions, ils sont les premiers points de contact des collectivités qui souhaitent rejoindre le programme et assurent ensuite leur accompagnement.

Trouver son référent territorial

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



## L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

**Sur tous les fronts**, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

**Dans tous les domaines** - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols, etc., nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

**À tous les niveaux**, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PROGRAMME T.E.T.E.

Cette deuxième édition du rapport d'activité du programme Territoire Engagé Transition Écologique depuis son lancement en 2021 revient à partir de chiffres clés sur l'évolution des collectivités engagées avec des focus sur les collectivités labellisées et les collectivités bénéficiaires d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT).

Aussi, ce rapport d'activité rappelle les services proposés par le programme aux collectivités engagées en détaillant les moyens mis en œuvre par l'ADEME pour en assurer la qualité.

Enfin, à partir de témoignages et de premiers éléments chiffrés, il pointe les bénéfices dans la mise en œuvre de la transition écologique pour les collectivités qui s'engagent dans le programme.

### Élus pour agir : le réseau des élus

Sous l'autorité des ministères de la transition écologique et énergétique, l'ADEME a lancé fin 2023 le réseau Élus pour agir. Sa mission est d'aider les élus à relever le défi de la transition écologique. Il permet en particulier de faciliter les échanges entre pairs, de mieux décrypter la transition écologique par des experts, d'accéder à des retours d'expériences et de participer à des rencontres et formations en local.

Ce réseau est ouvert aussi bien aux élus déjà pleinement engagés dans la transition écologique, qu'à ceux, encore peu au fait de ces enjeux, qui pourront avancer et partager à leur rythme en s'appuyant sur l'expertise de l'ADEME, de ses partenaires et des autres élus membres.



Consulter et/ou s'abonner  
à notre newsletter

[https://cloud.contact.ademe.fr/  
inscription-T.E.T.E.](https://cloud.contact.ademe.fr/inscription-T.E.T.E.)

